
Adresse de la société populaire de Mesle-sur-Sarthe, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et félicite la Convention de son décret du 18 floréal, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mesle-sur-Sarthe, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et félicite la Convention de son décret du 18 floréal, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 233-234;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13852_t1_0233_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

vosre poste, Citoyens représentans, terminez vos glorieux travaux, et soyez assurés que tous les patriotes périront plutôt que de souffrir qu'il soit porté aucune atteinte à la représentation nationale qui a tant fait pour eux et qui n'est continuellement occupée que du bonheur des français.

Vive la République, vive la Montagne ! mort aux tyrans et à tous les conspirateurs » .

GALICHER, DROUET, LEFEBVRE, l'ainé.

34

Les commis greffiers près le tribunal criminel du département de Paris écrivent à la Convention nationale pour demander que leurs appointemens, fixés à 2,400 liv., soient augmentés; ils se fondent sur le prix excessif des denrées de premières nécessité, sur la nature de leurs travaux qui absorbent tous leurs momens. Et sur l'extrême difficulté où les met leur modique traitement de subvenir aux besoins de leurs familles.

Le tribunal criminel du département de Paris appuie la réclamation de ces citoyens, et déclare que les faits sur lesquels ils s'appuient sont vrais.

Renvoi aux comités des finances et de législation (1).

35

La société populaire de Mende, département de la Lozère, félicite la Convention d'avoir proclamé l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme; des hommes pervers et immoraux, dit-elle, ne voulaient nous soustraire aux douces lois de l'Être Suprême que pour nous plier de nouveau sous celles des tyrans.

Cette société termine par féliciter la Convention sur l'attitude fière et imposante qu'elle tient au poste qui lui est confié, et où elle ne cesse de bien mériter de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mende, s.d.] (3).

« Citoyens représentans,

Après avoir détruit tous les partis, anéanti toutes les factions, il ne vous manquait plus, pour éterniser votre gloire, et faire taire la calomnie, que de consacrer par un décret deux vérités essentielles sans lesquelles il n'est point de moralité. Le scélérat seul peut demander s'il existe un Être Suprême : tout dans l'Univers atteste sa présence et la nature qui parle à nos cœurs est plus persuasive que tous les vains paradoxes des athées. De l'existence de ce premier principe quel est l'homme sensible qui ne conclut pas qu'il y a une âme immortelle ? L'oppression des gens de bien, le triomphe des scélérats, ce désir si vif et si doux de se survi-

(1) P.V., XXXVIII, 284. Mon., XX, 634.

(2) P.V., XXXVIII, 285. Bⁿ, 15 prair. et 26 prair. (2^e suppl¹).

(3) C 306, pl. 1159, p. 37.

vre à soi-même, tout nous annonce, dans le sein de la divinité, une plus heureuse vie dont la privation serait le supplice le plus cruel.

Le système désolant de l'athéisme et du matérialisme fut prêché par des contre-révolutionnaires qui, sous le masque du patriotisme, servaient les projets de Pitt et de Cobourg; il devait jeter le découragement dans tous les cœurs, flétrir toutes les pensées et porter au désespoir et à la révolte presque toute la République. En un mot des hommes pervers et immoraux ne voulaient nous soustraire aux douces lois de l'Être Suprême que pour nous plier de nouveau sous celles des tyrans; ou peut-être niaient-ils l'immortalité de l'âme que pour éviter le remords que devaient leur inspirer leurs projets liberticides.

Du poste élevé où la confiance de vos concitoyens vous a placés, vous découvrez toutes les factions; vous voyez naître et faites rentrer dans le néant tous les complots et toutes les passions hideuses; c'est ainsi que vous continuez à bien servir votre patrie et à obtenir des droits éternels à sa reconnaissance ».

TARTEREZ (présid.), LACOSTE fils, MALAFOSSE, BARDET.

36

La société populaire du Mesle-sur-Sarthe, département de l'Orne, entendant le récit de l'attentat commis sur les représentans du peuple, en a frémi d'horreur et d'indignation; mais la providence, qui veille sans cesse sur la France, nous a conservé deux vies bien précieuses au bonheur de la République. Et vous aussi, braves montagnards, qui nous avez tirés de l'oppression, partagez nos tendres sollicitudes, et recevez nos félicitations sur le décret qui proclame l'existence d'un Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Parlez, et que les amis de l'égalité se serrent, et fassent autour de vous un rempart inexpugnable aux traits dont les ennemis de l'humanité voudroient vous atteindre : tels sont nos vœux sincères, tels sont ceux de tous les vrais amis de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Mesle-sur-Sarthe, 8 prair. II] (2).

« Tu l'as dit, Collot-d'Herbois, et il est bien vrai, « quand il s'agit de la patrie, il n'est personne de nous qui compte sa vie pour quelque chose ».

Mais, dis-nous, si le féroce Lamiral, ton lâche assassin, si ce monstre fanatique vomi par l'enfer, eut pu exécuter son infâme dessein, s'agissait-il là du bien de la patrie ? Ta vie était-elle sacrifiée pour le salut de la chose publique ? Non, sans doute, c'est un vil stipendié du despotisme qui voulait priver la République de deux hommes vertueux, de deux défenseurs des droits de la nature pour servir la cause dépravée du fanatisme et de la tyrannie.

La société en entendant le récit de cet infernal complot en a frémi d'horreur et d'indignation. Cependant en dépit de nos barbares enne-

(1) P.V., XXXVIII, 285. Bⁿ, 15 prair.

(2) C 306, pl. 1159, p. 39.

mis, tu vis encore, Collot d'Herbois... tu vis aussi, Robespierre; tous deux vous respirez encore l'air salubre de la liberté, notre idole commune. La Providence qui ne cesse d'avoir l'œil sur l'homme vertueux vous a visiblement couverts de son impénétrable égide et nous a conservé deux vies bien précieuses au bonheur de la République. Tous deux et vous tous, intrépides montagnards, vous faites également l'objet de notre tendre sollicitude et de nos craintes.

Au nom de l'humanité, de la vertu des droits de l'homme, au nom de la liberté et de l'égalité, pères de la patrie, montagnards chers à nos cœurs, la société vous en conjure, conservez-nous vos précieux jours. Songez que notre bonheur commun vous le commande impérieusement. Songez au salut de 25 millions d'individus que vous avez tirés de l'appression, que vous avez dégagés des vains prodiges de l'erreur en un mot que vous avez éclairés du vrai flambeau de la nature et de la raison en proclamant l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme.

Parlez et que les amis de l'égalité se serrent et fassent autour de vous un rempart inexpugnable aux traits dont les ennemis de l'humanité voudraient vous atteindre.

Tels sont nos vœux sincères; tels sont ceux de tous les vrais amis de la patrie ».

LAVIGNE, JASTON (*présid.*).

37

Le citoyen Jacob, receveur du district de Marcigny, département de Saone-et-Loire, annonce à la Convention qu'il vient de faire passer à la trésorerie nationale une somme de 5,581 liv. 12 s. provenant d'offrandes patriotiques, et à la monnaie de Paris 61 marcs 6 onces 6 gros d'argenterie, et 2 gros 8 grains d'or.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des domaines nationaux (1).

38

La société populaire de Bellevue-les-Bains (2) félicite la Convention sur le décret qui déclare que le peuple français reconnoît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Bellevue-les-bains, 4 prair. II] (4).

« Législateurs,

Votre décret, à jamais mémorable, en reconnaissant l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, rétablit l'ordre que l'athéisme avait commencé à renverser.

(1) P.V., XXXVIII, 286. Bⁿ, 25 prair. (2^e suppl^t) ; J. Lois, n° 613.

(2) Saône et Loire.

(3) P.V., XXXVIII, 286. Bⁿ, 15 prair. (suppl^t) et 22 prair. (1^{er} suppl^t).

(4) C 306, pl. 1159, p. 38.

Socrate, Confucius, Zoroastre et tant d'autres philosophes de l'antiquité, que la divinité avait inspirés pour être les instituteurs du genre humain, ont pensé qu'il ne peut exister de gouvernement sans ces deux principes.

Plus éclairés qu'eux tous ensemble, vous consolez le malheureux que l'adversité opprime, vous proscrivez, vous désespérez le méchant, vous encouragez le sage, vous protégez l'innocent, vous assurez le règne de la justice, l'amour inné des vertus est ranimé, l'héroïsme va redoubler d'efforts et l'humanité voit dans un avenir de bonheur et de gloire le prix des vertus.

Votre décret enfin est un sûr garant de la prospérité de la République.

Restez à votre poste, Législateurs, notre confiance l'exige, notre bonheur en dépend, notre amour et votre gloire seront votre récompense ».

DELONCHAMPS (*présid.*), DAUBENTON, DRURE, FILLION, DAUBENTON (*secrét.*).

39

Le conseil-général de la commune de Romans (1) félicite la Convention sur ce qu'elle a fait tomber la tête des factieux sous la hache nationale, et sur la loi qui proclame que les Français reconnoissent l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Restez à votre poste, lui dit-il, pour consolider à jamais la liberté de la République et son bonheur.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Romans, s.d.] (3).

« Citoyens représentans,

Une faction impie et libéricide cherchant à saper les principes éternels de la morale avait porté le trouble et l'alarme dans la conscience des patriotes probes et vertueux; mais à peine la tête des principaux factieux est tombée sous la hache nationale, que les cris de justice et de vertu se sont fait entendre dans toute la République.

L'heureuse révolution qui s'est opérée alors dans l'opinion publique vient d'être à jamais affermie sur une base inébranlable par la loi du 18 floréal; cette loi qui deviendra un jour le code moral de tous les peuples de la terre, doit dès ce moment couvrir de honte et réduire au silence tous les détracteurs de notre immortelle révolution.

Grâces vous en soient donc rendues, vertueux représentans; continuez ainsi à rendre indestructible le majestueux édifice de la liberté; restez au poste où vous avez si bien justifié la confiance nationale, et tandis que nos frères d'armes vous secondent en foudroyant les despotes et leurs satellites, nous contractons ici l'engagement de surveiller les traîtres et les

(1) Drôme.

(2) P.V., XXXVIII, 286. Bⁿ, 15 prair. et 15 prair. (suppl^t).

(3) C 305, pl. 1146, p. 16.